

JOURNEE PREVENTION

Dialogue sécurité

ET VOUS, COMMENT SENSIBILISEZ-VOUS VOS SALARIES ?

96% des accidents dans les entreprises sont liés au comportement humain et à l'organisation, ce qui nécessite, outre la mise en place d'une démarche sécurité et des améliorations techniques, de sensibiliser les salariés à la sécurité.

Ainsi, plusieurs outils sont ainsi à la disposition des dirigeants, responsables sécurité, responsables production dont le « dialogue sécurité » :

- Le « Dialogue Sécurité » est un puissant outil de management visant à réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles. Il permet de rendre visible l'engagement de l'encadrement sur le terrain et de faire évoluer les comportements des salariés. Une grande part des accidents est liée au comportement humain et à l'organisation... mais les comportements sur le terrain sont influencés par la hiérarchie. La formation « Dialogue sécurité » aide l'encadrement à aborder les problèmes de sécurité sur le terrain, de façon claire, simple et efficace.

Nombre de places limité à 15 personnes

Le programme suivant sera proposé en collaboration avec le Cabinet PREVANCE

09:00-17:00 • Programme

Le Dialogue sécurité

Objectifs :

- Montrer l'engagement visible de la hiérarchie sur les problématiques de sécurité
- Réduire les actes dangereux et les conditions dangereuses sur le terrain et par conséquent les accidents et les maladies professionnelles
- Dialoguer de façon claire et efficace

- Faire évoluer les comportements humains
- Mesurer les écarts entre les référentiels et la réalité
- Rechercher les causes des écarts et les solutions appropriées, faciles à mettre en œuvre et si possible immédiates
- Améliorer les bonnes pratiques, capitaliser, valoriser les bons comportements
- Des mises en situation seront animées avec quelques volontaires, et une carte synthétique sera remise aux participants.

12:30 – 13:30 • Pause-déjeuner (1h)

Le déjeuner facultatif est servi dans nos locaux.

Formation gratuite

Cette session de formation sur la prévention des risques professionnels bénéficie du concours financier de la branche Accidents du Travail et Maladies Professionnelles de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie

Contact au 02.96.77.22.33

Emmanuelle BROCCHI, Conseillère Environnement Sécurité ebrocchi@upia22.fr